



« C'est par la voie de la réconciliation que la province de Bururi parviendra au développement socio-économique tant espéré »



Le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a tenu ses propos lors d'une séance de moralisation sur la bonne gouvernance qu'il a animée ce mardi 18 mai 2021 à l'intention des Elus et des Responsables politiques, religieux et administratifs de la province Bururi, située au Sud du Burundi.

Après le mot d'accueil prononcé par le Gouverneur de la province Bururi, cette séance de moralisation a offert au Président de la République l'occasion de revenir sur les fondamentaux d'un État Responsable et Laborieux. Il a insisté sur l'urgence de développer et de réformer en profondeur le Burundi à travers la promotion de la bonne gouvernance dans les secteurs de la vie nationale.

Son Excellence Evariste Ndayishimiye a, au détour de plusieurs cas de figure, exhorté les Leaders politiques à être de vrais serviteurs du peuple:

«La bonne gouvernance est notre priorité car d'elle dépendra le développement socio-économique du Burundi. Que les leaders publics sachent que le temps du laxisme est révolu»

Le Président Ndayishimiye a mis en garde les Leaders qui « se servent » au lieu de servir le peuple: «Je ne me reposerai que le jour où chaque burundais sera respecté dans tous ses droits. J'exige de tous les leaders publics l'exemplarité et l'humilité, comme de bons serviteurs du peuple. Je ne tolérerai jamais la corruption et l'injustice»

Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a déploré les comportements égoïstes et irresponsables de certains Responsables politiques et administratifs et a exhorté les burundais à dénoncer tous les

Dans ce numéro:

page

« C'est par la voie de la réconciliation que la province de Bururi parviendra au développement socio-économique tant espéré »

1

Le nouveau Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme prête serment devant le Chef de l'Etat

2

Deux Envoyés Spéciaux reçus par le Président Tanzanien

3

L'institution de l'Ombudsman vulgarise les réseaux communautaires de médiation

5

Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement anime une conférence de presse sur la 51^{ème} réunion du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des Questions de Sécurité en Afrique Centrale

6

Communiqué de Presse no 19 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 19 Mai 2021

10

cas d'injustices et de malversations. Il a demandé aux instances habilitées de sévir contre les coupables avérés.

Avant de clôturer la séance, le Chef de l'Etat a recueilli les doléances des natifs de la province Bururi qui ont tous indiqué que seule

une véritable réconciliation permettra le développement socio-économique de la province. Il s'est engagé à soutenir tous leurs efforts « pour rompre avec les vieilles mentalités divisionnistes héritées de notre passé douloureux ». (www.presidente.gov.bi)

Le Chef de l'Etat anime une séance de moralisation au chef-lieu de la province Bururi



Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a réuni au chef-lieu de la province Bururi, mardi le 18 mai 2021, les responsables administratifs et politiques, élus et leaders religieux de la province dans une séance de moralisation. Le leadership

et le problème de corruption qui gangrène le secteur de la justice ont dominé les débats. Le Président de la République a annoncé que tous les dossiers pendants en justice devront être vidés avant la fin de l'année. (www.rtnb.bi)

Le nouveau Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme prête serment devant le Chef de l'Etat



Le nouveau Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme, Madame Capitoline Niyonizigiye a prêté serment, ce vendredi 21 Mai 2021, devant le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, et le parlement.

Le Ministre Niyonizigiye a, entre autres, juré fidélité à la Charte de l'Unité Nationale et à la

Constitution du Burundi.

Le nouveau Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme remplace Madame Immaculée Ndabaneze destituée par le Décret Présidentiel du 1^{er} Mai 2021.

Après la prestation de serment, tous les membres du Gouvernement ont posé pour une photo de la nouvelle famille gouvernementale.

(Présidence)

Deux Envoyés Spéciaux reçus par le Président Tanzanien

Le 21 mai 2021, deux Envoyés Spéciaux porteurs d'un Message Spécial de Son Excellence Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, ont été reçus par

Son Excellence Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République Unie de Tanzanie. Il s'agissait de Son Excellence Ambassadeur Ezéchiel Nibigira, Ministre en charge des Affaires de la Communauté Est Africaine, accompagné du Colonel Aloys Sindayihebura, haut cadre à la Présidence de la République du Burundi.

A l'entame de l'audience, le Ministre Nibigira a présenté au Chef de l'Etat Tanzanien un message de condoléance de Son Homologue Burundais, après la récente disparition inopinée de l'ancien Président, Son Excellence John Pombe Magufuli, ainsi que les félicitations au nouveau Président qui a pris la relève immédiatement après l'annonce de cet évènement tragique.

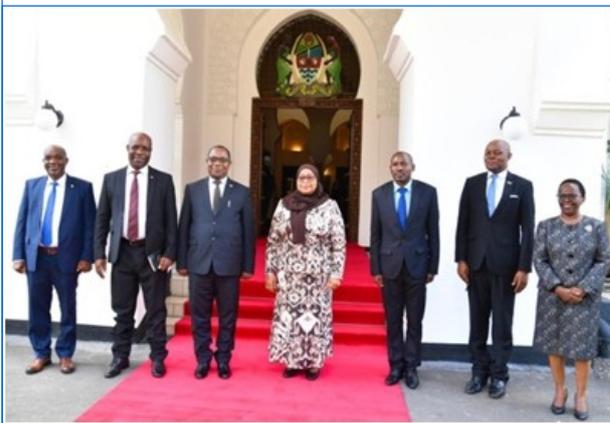


Les Envoyés Spéciaux se sont réjouis de l'excellence des relations bilatérales et de coopération entre le Burundi et la Tanzanie qui remontent des années précoloniales, soulignant la nécessité de les renforcer davantage.



Selon le Président Samia Suluhu Hassan, le renforcement de ces relations passe par la consolidation des échanges commerciaux entre nos deux pays. Elle a par conséquent souligné l'urgence de la mise

en œuvre de nos infrastructures communes, surtout dans les domaines du transport routier, aérien, maritime et ferroviaire, tel que recommandé lors de la visite d'Etat tenue à Kigoma en septembre 2020.



S'agissant du Port Sec situé à Kwala-Ruvu dans la région côtière de Pwani qui a été octroyé au Burundi par le Gouvernement Tanzanien, le Chef de l'Etat Tanzanien a rappelé la nécessité d'une rencontre entre les experts des deux pays dans l'optique de faire avancer la mise en œuvre de ce projet d'une importance vitale pour notre pays. Selon les prévisions, cette rencontre devrait se tenir à la mi-juin 2021.

Enfin, les Envoyés Spéciaux ont, au nom du Chef de l'Etat Burundais, exprimé leur gratitude envers le Président Samia Suluhu Hassan qui, lors de sa récente visite d'Etat au Kenya, à travers les Nations Unies, appelé à la levée des sanctions injustes imposées par l'Union Européenne contre le Burundi.

(Ambassade du Burundi à Dar-Es-Salaam)

Assemblée Nationale: adoption du projet de loi portant ratification des accords de dons d'appui au projet de santé KIRA



L'Assemblée Nationale a analysé et adopté, le lundi 17 mai 2020, un projet de loi portant ratification par la République du Burundi des accords des Dons n°D7900-BI ETTF0B5105-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement IDA, relatifs au deuxième financement additionnel du projet d'appui au système de santé du Burundi "KIRA".

Le projet de loi a été présenté par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, Dr Thaddée Ndikumana.

Dans son exposé des motifs, le Ministre Thaddée Ndikumana a indiqué que l'objectif du développement du projet initial était d'accroître l'utilisation des services de qualité en matière de santé de la reproduction, de la mère, la santé néonatale, la santé de l'enfant et de l'adolescent et d'apporter, en cas de crise ou d'urgence, une réponse immédiate et efficace.

Selon le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, ce financement additionnel est destiné à appuyer la poursuite de la mise en œuvre du programme de gratuité des soins de santé et de paiement basé sur les performances, afin de renforcer la performance et les résultats du système de santé.

Selon toujours le Ministre, ce financement appuiera également l'extension de la stratégie de paiement basé sur les performances pour renforcer les composantes clés du système de santé, ainsi que la prestation de

services liés aux violences basées sur le genre (VBG) et de laboratoire établis dans le cadre des projets régionaux récemment fermés.

Dr Thaddée Ndikumana a précisé que ce financement additionnel soutiendra les centres de santé, les hôpitaux, les laboratoires, les écoles d'infirmiers et les agents de santé communautaires dans tout le pays, avant d'ajouter que les bénéficiaires directs sont les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et qui accouchent.

Pour terminer, le Ministre en charge de la Santé Publique a fait savoir que ce financement additionnel vient également compléter la préparation et la réponse du Burundi à la pandémie de la Covid-19, tout en atténuant son impact sur les services de santé essentiels.

Partant du constat que la population à faible revenu fait face aux problèmes de paiement des frais d'expertise médicale endéans 72 heures, les Députés ont voulu savoir ce que préconise ce financement additionnel par rapport à cette situation. A ce sujet, le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA a répondu que le présent financement additionnel "KIRA" appuiera la prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles basées sur le genre, y compris les expertises médicales.

Etant donné que le projet parent et le projet de financement additionnel couvrent 13 pro-

vinces d'intervention, les Députés ont demandé s'il y aurait d'autres bailleurs de fonds qui financeraient un projet similaire dans le reste du pays. Et le Ministre en charge de la Santé Publique de répondre que le processus de négociation du financement "Fonds Mondial" pour la période 2021-2023 est en cours, précisant que la question du financement des cinq provinces qui restent (Bujumbura, Bujumbura-Mairie, Bururi, Rutana, et Rumonge) fait

partie des points de discussion. Après quelques amendements, le projet de loi a été adopté à 100% par 118 députés présents. Il sied de mentionner que ce deuxième financement additionnel au projet "KIRA" est de 54,6 millions de dollars américains dont 50 millions de dollars américains pour le don de l'IDA et 4,6 millions de dollars américains pour le don de GAVI au titre du projet d'appui au système de santé du Burundi. (www.rtnb.bi)

L'institution de l'Ombudsman vulgarise les réseaux communautaires de médiation



L'Institution de l'Ombudsman de la République du Burundi a organisé mercredi le 19 mai 2021 à Gitega avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un atelier d'information et d'échange avec les administratifs territoriaux des provinces du Centre-Est du Burundi (Gitega, Muramvya, Mwaro, Karusi, Cankuzo et Ruyigi) sur la mise en place et le rôle des mécanismes communautaires de médiation et de prévention des conflits.

L'Ombudsman Honorable Edouard Nduwimana a rappelé que les Gouverneurs de provinces sont l'œil et l'oreille du Gouvernement laborieux et responsable. Il leur a demandé d'être de bons dirigeants, impartiaux dans leur prise de décision pour être des serviteurs du peuple.

Honorable Edouard Nduwimana a également indiqué que son institution a instauré le projet d'appui à la pérennisation des mé-

canismes locaux de dialogue, de médiation et de réconciliation pour le renforcement de la cohésion sociale au Burundi. L'institution de l'ombudsman a lancé des activités des réseaux communautaires de médiation et de prévention des conflits, ce qui va aider dans les règlements de ces conflits au niveau local en vue de faciliter le travail des tribunaux et de l'administration, a précisé Honorable Edouard Nduwimana.

L'Ombudsman Edouard Nduwimana a salué la récente décision de retrait du Burundi sur l'agenda de la commission de l'Union Africaine aux affaires, paix et sécurité. Il a profité de cette occasion pour demander à l'Union Européenne d'emboîter le pas à cette Commission de l'Union Européenne pour lever les sanctions prises contre le Gouvernement du Burundi. La mise en place des réseaux communautaires de médiation par l'institution de l'Ombudsman a pour objectif d'instaurer un système rapproché de monitoring des doléances des citoyens et de gestion opérationnelle des plaintes en vue de prévenir des conflits éventuels. Dans leurs présentations, les experts se sont focalisés sur les réalisations de l'institution de l'ombudsman et l'échange sur l'établissement d'un cadre régulier de concertation et de discussion des doléances des citoyens. Les participants ont exprimé leurs inquiétudes sur d'éventuels

chevauchements entre ces réseaux communautaires de médiation et de prévention des

conflits et les autres mécanismes de ce genre. (www.rtnb.bi)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement reçoit le nouvel Ambassadeur de la Chine au Burundi



L'Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Burundi Mme Zhao Jiangping, nouvel Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Burundi. Elle venait présenter les copies figurées des lettres de créance l'accréditant comme Ambassadeur.

Après avoir remercié le Ministre des Affaires étrangères de son accueil chaleureux, l'Ambassadeur de Chine exprimé sa détermination à renforcer la coopération bilatérale sino-burundaise. Ladite coopération s'appuie sur les soutiens mutuels dans les foras internationaux entre la Chine et le Burundi, ainsi que la mise en œuvre de certains projets transmis pour appui, au Gouvernement chinois, par le Gouvernement burundais.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence l'Ambassadeur Albert SHINGIRO a d'abord félicité l'Ambassadeur de la Chine, pour sa nomination lui a fait savoir que le Burundi est très honoré d'avoir une Dame, comme Ambassadeur. Il a ensuite fait savoir au nouvel Ambassadeur de la Chine que les relations bilatérales entre la Chine et le Burundi sont excellentes mais qu'il y a toujours une fenêtre pour améliorer. Il a saisi cette occa-

sion pour rassurer l'Ambassadeur de la Chine de sa disponibilité ainsi que celle des équipes techniques du Ministère dont il est responsable, à tous les niveaux. Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a formulé le souhait d'une coopération renforcée par la mise en œuvre de certains projets de différents projets déjà soumis à la Partie chinoise dont entre autres : la Construction de l'immeuble du Ministère en charge des Affaires Etrangères, le projet d'extension de l'Aéroport International Melchior NDADAYE, Projet de renouvellement du Port de Bujumbura, Projet de contentement de la route nationale numéro 1, etc. Le Ministre a proposé la mise en œuvre du minimum possible, malgré la pandémie de la Covid-19.

L'Ambassadeur de la Chine a fait savoir la coopération économique entre le Burundi et la Chine s'avère dynamique, malgré l'obstacle de la COVID-19. Elle a promis d'œuvrer de son mieux, afin de commencer les travaux avec cette année, malgré l'obstacle de cette pandémie de Covid-19 qui a handicapé les travaux. Elle a saisi cette occasion pour remercier le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé par le Gouvernement burundais.

Signalons que cet Ambassadeur a été reçu par le Président de la République, au Palais Ntare Rushatsi, lors de la présentation de ses Lettres de Créance, ce 21 mai 2021
(**Rédaction-MAECD**)

Le nouvel Ambassadeur du Nigeria au Burundi présente les copies figurées de ses Lettres de Créance



Ce jeudi 20 mai 2021, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence l'Ambassadeur Albert SHINGIRO a reçu en audience Son Excellence Monsieur Elijah Onye agba, Ambassadeur de la République Fédérale du Nigeria au Burundi. Il venait présenter les copies figurées de ses lettres de créance l'accréditant en tant qu'Ambassadeur.

Après lui avoir souhaité un accueil chaleureux, le Ministre lui a fait savoir qu'il était la personne clé pour assurer le renforcement de la Coopération bilatérale entre nos deux pays. Cette coopération met l'accent surtout sur le domai-

ne des affaires.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a fait savoir que dans sa vision de redynamiser la diplomatie économique, il souhaiterait que dans le cadre de renforcer le domaine des investissements étrangers, soit développé l'échange des technologies, le commerce, et le développement du tourisme. Et d'inviter les nigériens à investir dans ces domaines.

L'Ambassadeur du Nigeria a déclaré qu'il était enchanté de l'accueil lui réservée. Il a en outre fait savoir qu'il allait œuvrer de toute sa force pour redynamiser la coopération bilatérale dans le domaine économique.

Signalons que cet Ambassadeur est attendu au Palais Ntare Rushatsi, pour la présentation de ses Lettres de Créance, ce 21 mai 2021. **(Rédaction-MAECD)**

Le nouvel Ambassadeur du Kenya au Burundi présente les copies figurées de ses Lettres de Créance



Le nouvel Ambassadeur du Kenya au Burundi Son Excellence Daniel Wambura a présenté le 20 mai 2021 les copies figurées de ses lettres de créance au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Ambassadeur Albert

SHINGIRO. La cérémonie s'est déroulée dans l'une des salles des audiences du Ministère.

Au cours de son audience avec le Ministre, l'Ambassadeur a souligné la qualité des relations bilatérales entre le Kenya et le Burundi et évoqué les opportunités de renforcer les liens entre les deux pays, en particulier dans le domaine économique.

Signalons que cet Ambassadeur a été reçu par le Président de la République, au Palais Ntare Rushatsi, lors de la présentation de ses Lettres de Créance, ce 21 mai 2021. **(Rédaction-MAECD)**

Le Nouvel Ambassadeur du Burundi à Berlin présente les Copies figurées de ses lettres de créance



Le Nouvel Ambassadeur du Burundi à Berlin S.E Madame Appolonie NIBONA a présenté, le vendredi 21 mai 2021, les Copies figurées de ses lettres de créance à Madame l'Ambassadeur Karin Marshall, Chef de Protocole Adjoint au Ministère des Affaires Etrangères de l'Allemagne. (Rédaction-MAECD)

Atelier de sensibilisation sur les engagements sous-régionaux et régionaux pris par le Burundi dans le cadre de l'intégration régionale.



En date du 18 au 19 mai 2021, à l'hôtel Kiriri Garden, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a rechaussé l'ouverture d'un atelier de sensibilisation sur les engagements sous-régionaux et régionaux pris par le Burundi dans le cadre de l'intégration régionale qui s'est étalé sur deux jours en vue de sensibiliser le secteur public et le secteur privé sur les enjeux et défis de la Zone Libre d'Echange Continentale Africaine (ZLECAF). Le lancement officiel de la ZLECAF a eu lieu le 21 mars 2021 à Kigali en République du RWANDA et le Burundi était représenté par le Président de CFCIB, Monsieur Audace NDAYIZEYE. Cet atelier est venu à point nommé afin que

le secteur public et le secteur privé puissent s'assoir côte à côte dans le cadre d'un Dialogue Public-Privé en vue de préparer le Burundi, spécialement le Secteur Privé à répondre à ce grand rendez-vous Continental historique.

Dans les discours du Vice- Présidente de la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi(CFCIB) et le Représentant Pays de Trade Mark East Africa, respectivement Madame Jeannette KARIREKI-NYANA et Monsieur Christian NIBASUMBA, les locuteurs ont tous salué la création du ZLECAF car elle est le premier projet phare inscrit à l'agenda 2063 de l'Union Africaine. C'est une initiative importante dans l'optique de l'industrialisation et du développement économique du Continent Afri-

cain.

L'inclusion du Burundi au sein de la ZLECAF renforcera les objectifs économiques et industriels du pays, permettra la promotion du commerce et l'investissement et une meilleure exploitation des perspectives du secteur privé. Parmi les avantages de l'intégration du Burundi, compte aussi la suppression des restrictions tarifaires sur le commerce intra-africain, l'élimination de certains des obstacles non tarifaires qui ont restreint le commerce entre les Etats membres de l'Union Africaine, d'accéder à des matières premières et à des intrants intermédiaires moins chers ; amélioration des conditions de chaînes de valeur régionales et renforcer le potentiel d'intégration avec les chaînes de valeur mondiales ; catalyser la transformation de la technologie des économies africaines vers une plus grande utilisation de la technologie et du savoir ; et faciliter les flux de capitaux directs intra-africains et externes vers

les pays africains l'harmonisation des politiques juridiques et réglementaires en matière de commerce et d'investissement.

Quant au Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, le Burundi est membre de plusieurs Organisations régionales d'obédience économique notamment la CEPGL, le COMESA, la CEEAC et l'EAC. Cette appartenance multiple a été dictée par la volonté du Gouvernement de la République du Burundi à accroître sa compétitivité sur la scène régionale et internationale, à diversifier la base économique et à créer suffisamment d'emplois pour les jeunes. Cependant, les réalisations du Burundi en matière d'intégration régionale ne sont pas à la hauteur de ses ambitions et il reste malheureusement un marché d'écoulement au lieu de participer dans ce commerce intra-communautaire. (Rédaction-MAECD)

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement renforce la mise en œuvre du Plan Nationale de Développement à travers une intégration régionale soutenue



Dans le but de mettre en œuvre le Plan National du Développement (PND 2018-2027), le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement s'est engagé à œuvrer d'une manière concertée pour stabiliser les relations économiques et financières internationales. A cet égard, la diplomatie Burundaise porte une attention particulière sur la mobilisation des acteurs publics, parapublics et privés, sous

l'égide des pouvoirs publics, tant au niveau national que régional pour défendre les intérêts économiques nationaux en soutenant l'expansion commerciale et financière des entreprises nationales sur le marché extérieur et en prouvant l'attractivité du territoire national auprès des investisseurs étrangers. Il a invité les partenaires techniques et financiers à accompagner le Burundi dans la réalisation de ses projets intégrateurs.

Cet atelier est arrivé au moment où le Burundi se prépare à entrer dans ce Marché Continental Africain qui présente d'énormes opportunités pour le Burundi, au cas où il se préparait de cette compétition.

Du côté du Gouvernement de la République du Burundi, une série d'activités ont été menées: l'élaboration de la Stratégie

Nationale d'Intégration Régionale Burundi 2018-2027 ; l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Industrialisation ; l'élaboration de la politique commerciale du Burundi et d'autres plus nombreuses nécessitant des interventions du secteur public et privé pour bien positionner le Burundi dans ce marché africain.

Le Secrétaire permanent Monsieur Isidore NTIRAMPEBA qui a représenté le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, dans son discours, a invité les participants sur base des leurs compétences et expériences qu'ils possèdent, d'éclairer l'autorité dans sa politique d'intégration régionale, ainsi qu'à l'issue des discussions, qu'ils puissent formuler des recommandations à l'endroit des parties prenantes pour lever les défis identifiés car pour ce qui est du Gouvernement, sa volonté est exprimée, à travers la Stratégie Nationale d'Intégration Régionale (SNIR 2018-2027), qui est un Instrument global d'Intégration Régionale permettant le Burundi d'être à l'assaut des opportunités afin de les saisir au profit de l'économie burundaise. L'appui aux entreprises nationales dans leur stratégie d'internationalisation et implantation à l'étranger relèvera aussi des objectifs de la

diplomatie économique du Burundi. Le Burundi n'acceptera jamais de rester un marché d'écoulement des produits étrangers, d'où alors, qu'il faut un changement.

Le Secrétaire Permanent Monsieur Isidore NTIRAMEBA a terminé son discours, en remerciant encore plus les Partenaires Techniques et Financiers du Burundi, pour leurs contributions multiformes qu'ils ne cessent d'accorder au Burundi et au peuple burundais. Il a remercié aussi le Bureau de la Représentation du Trade Mark East Africa, à Bujumbura pour l'appui considérable dans la préparation et l'organisation de cet atelier.

Il a réitéré l'engagement du Burundi à tout mettre en œuvre pour terminer dans les meilleurs délais le processus de ratification de l'Accord portant création de la ZLECAF et de participer pleinement aux côtés de ses pairs à sa mise en œuvre effective. Le souci du Gouvernement est de renforcer l'intégration sous régionale et régionale du Burundi, tout en améliorant la compétitivité intérieure du pays. Cet engagement vaut également pour la conjugaison des efforts avec les autres pays pour lutter contre la COVID-19 qui a tant freiné les efforts de développement. **(Rédaction-MAECD)**

Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement anime une conférence de presse sur la 51^{ème} réunion du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des Questions de Sécurité en Afrique Centrale

En date du 21/5/2021, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a animé une conférence de presse sur la 51^{ème} réunion du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des Questions de Sécurité en Afrique Centrale (UNSAC), prévue à Bujumbura du 24 au 28 mai 2021.

Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au

Développement a fait savoir que l'UNSAC inscrit à son actif plusieurs réalisations dont des mécanismes et instruments qui ont été adoptés.

Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a aussi rappelé que le Burundi a déjà abrité la 34^{ème} et la 39^{ème} réunion ministérielle respectivement en 2012 et en 2014. Dans ce contexte, l'UNSAC a adopté lors de la 39^{ème} réunion une déclaration appelée « Déclaration de Bujumbura » sur la mena-



ce liée aux activités terroristes du groupe Boko Haram sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique en raison du risque de déstabilisation de notre sous-région et par laquelle les Etats membres ont demandé au Conseil de Sécurité de s'en saisir.

En outre, la 51^{ème} réunion du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des Questions de Sécurité en Afrique Centrale passera en revue la situation géopolitique et sécuritaire dans les Etats membres et, fera une mise au point sur la stratégie de lutte contre la pandémie COVID-19 dans le cadre de la Déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) du 18 au 19 mai 2020 fixant le cap pour combattre ce fléau tel que rappelé dans la Déclaration de Malabo sur l'impact de la COVID-19 sur la paix et le soutien à la mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre cette pandémie en Afrique centrale.

La rencontre évoquera et discutera de l'état des lieux sur divers sujets comme le désarmement et la réforme de la sécurité en Afrique centrale, la gestion des élections en Afrique centrale, la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité dans le cadre Résolution 1325 du Conseil de sécurité et d'autres questions d'intérêt commun aux Etats membres.

Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a annoncé qu'en dehors des Chefs des délégations ministérielles, des hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies prendront part

à la rencontre de Bujumbura, y compris les Représentants Spéciaux du Secrétariat Général du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale, de l'Union Africaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUSCO), du Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour les Grands Lacs, etc.

S'agissant des mesures de lutte contre la COVID-19, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement du Burundi a rassuré quant aux dispositions prises par le Gouvernement pour veiller à la santé des participants, y compris les mesures de prévention et lutte contre la COVID-19 avant, pendant et après la réunion de Bujumbura.



Signalons que l'UNSCAC compte 11 Etats membres: Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad.

(Rédaction-MAECD)

Le Ministre en charge de la Santé Publique inaugure le bureau du district sanitaire de Cibitoke



Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida Dr Thaddée Ndikumana a inauguré le mardi 18 mai 2021 le bureau du district sanitaire de Cibitoke. Ce bâtiment est divisé en deux parties dont les

dépôts pharmaceutiques et les bureaux. Dr Thaddée Ndikumana a fait savoir que l'inauguration de ce bâtiment s'inscrit dans le cadre des actions concrètes du Gouvernement en rapport avec le développement durable.

Dr Thaddée Ndikumana a indiqué que ce bâtiment va permettre à la population de Cibitoke d'avoir des médicaments en temps réel surtout que cette province est très vaste. Ce bâtiment permettra également aux Cadres de la province de Cibitoke de travailler dans de bonnes conditions sous le leadership du Gouverneur de la province. (www.rtnb.bi)

Le Ministre en charge de la Santé Publique rencontre une équipe d'experts de son Ministère



Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida Dr Thaddée Ndikumana a rencontré mardi, le 18 mai 2021 une équipe d'experts du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida qui est à l'œuvre pour préparer les documents relatifs au projet Kira financé par la Banque Mondiale. Ces experts sont en retraite d'une semaine en province de Cibitoke et doivent achever l'élaboration de ces documents avant la fin du mois de mai, a

précisé le Ministre en charge de la Santé Publique.

Dr Thaddée Ndikumana a fait savoir qu'il a confiance que ces documents seront validés par la Banque Mondiale. Le Ministre en charge de la Santé Publique a précisé : « Nous espérons qu'avec le début du mois de juin on aura le premier décaissement » .(www.rtnb.bi)

Vers la fin du délai de grâce accordé aux éleveurs pour se préparer à la stabulation permanente



Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a organisé le lundi 17 mai 2021 dans la province de Makamba, une réunion de sensibilisation et d'évaluation sur l'état de la mise en application de la loi N°1/21 du 04 octobre 2018 portant stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour au Burundi.

La réunion a vu la participation, des gouverneurs et administrateurs communaux, les éleveurs ainsi que les services techniques des provinces de Makamba, Rutana, Rumonge et Bururi.

Le Secrétaire Permanent au Ministère en charge de l'élevage Emmanuel Ndorimana qui a ouvert les activités a fait savoir que cette réunion avait pour objectif de se rendre compte de l'état des lieux actuel sur terrain et de sensibiliser toutes les parties prenantes sur le respect des clauses de cette loi portant stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour au Burundi.

Selon Monsieur Emmanuel Ndorimana, le constat est que certains éleveurs pratiquent déjà la stabulation permanente tandis que d'autres continuent à faire divaguer leur bétail alors qu'il reste à peine 4 mois pour que tout le monde se conforme aux dispositions de la loi.

Présentant la loi portant stabulation permanente et interdiction de la divagation du bétail aux participants, le Directeur Général de l'élevage Monsieur Serges Nkurunziza a indiqué que cette loi va permettre l'amélioration

de la santé animale en vue d'une grande production en viande et en fumier organique.

Le Directeur Général de l'élevage a également expliqué que la mise en application de la stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques va éviter des conflits liés aux pâturages entre les éleveurs et les agriculteurs ainsi que les accidents de roulage causés par le bétail qui circule dans les rues.

Répondant aux préoccupations des éleveurs des provinces de Makamba, Rumonge, Bururi et Rutana, le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage Monsieur Emmanuel Ndorimana les tranquillise que l'Etat responsable et laborieux est à l'œuvre dans la recherche du bétail de races améliorées. Il a demandé aussi aux hommes d'affaires burundais de construire de grandes fermes pour aider l'Etat dans la multiplication du bétail de races améliorées et de construire des centres de collecte et de traitement de lait.

Après cette réunion de sensibilisation et d'évaluation, le Secrétaire Permanent en compagnie du Directeur Général de l'Élevage au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a visité un agri-éleveur de la colline Nyankara de la commune et province Makamba qui pratique déjà la stabulation permanente des animaux domestiques.

Cet éleveur a fait savoir que la stabulation permanente est bénéfique pour lui car, ses troupeaux lui procurent beaucoup de fumier organique et du lait. Il a affirmé que la production agricole a augmenté, ses animaux sont protégés contre les maladies causées par la rencontre avec les autres animaux en circulation libre, a-t-il conclu.

(source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°19 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 19 MAI 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 19 mai 2021, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le vendredi 14 mai 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet d'Appui au Développement Durable des Chaînes de Valeur de l'Agriculture et de l'Elevage au Burundi (PADCAE-B)**
- 2. Note justificative pour l'approbation et la ratification de l'accord de prêt de l'OFID (Fonds pour le Développement International) n°1360P relatif au Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B)**

Ces deux projets ont été présentés par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture, et de l'Elevage.

Au Burundi, l'agriculture et l'élevage font partie des secteurs prioritaires définis par le Plan National de Développement. Ce dernier vise à promouvoir une agriculture intensive et modernisée pour assurer la sécurité alimentaire et promouvoir une agriculture de marché et, conséquemment, la croissance économique.

C'est dans ce cadre que ces deux projets ont été préparés.

Le Projet d'Appui au Développement Durable des Chaînes de Valeur de l'Agriculture et de l'Élevage au Burundi financé par le Groupe de la Banque Africaine de Développement interviendra dans les Provinces de Ngozi, Kirundo et Muyinga.

Son objectif général est de contribuer durablement à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'augmentation des revenus des populations.

Les interventions du Projet seront essentiellement concentrées sur un nombre limité de chaînes de valeurs (riz, maïs, caprins, porcins et poissons) identifiées par les bénéficiaires.

Le financement du Projet porte sur un montant équivalent à vingt millions de dollars américains.

Ce projet a quatre composantes à savoir :

- (i) L'aménagement et la gestion intégrée des terroirs, la restauration et la sécurisation foncière,
- (ii) L'amélioration de la productivité résiliente aux changements climatiques et l'appui à la nutrition,
- (iii) L'appui institutionnel, le renforcement des capacités et à l'entrepreneuriat agricole,
- (iv) La coordination et la gestion du projet.

Quant au Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B), il a été lancé en décembre 2019 en collaboration avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

Le prêt de l'OFID (Fonds pour le Développement International), d'un montant de vingt millions de dollars américains (20 millions) vient compléter les ressources nécessaires à l'exécution de ce projet.

L'objectif global du Projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales des Provinces dans lesquelles le Projet intervient à savoir Gitega, Karusi, Kayanza, Ngozi et Muyinga.

Les activités qui seront couvertes par ce financement sont la protection des bassins versants, l'aménagement des marais, l'irrigation collinaire, la construction des hangars de stockage, la réhabilitation des pistes de désenclavement.

Le Programme comporte trois composantes à savoir :

- (i) L'aménagement intégré des terroirs,
- (ii) La structuration communautaire, l'amélioration de la productivité, la valorisation et la diversification agricoles,
- (iii) La coordination, la gestion et le suivi-évaluation du projet.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a adopté les deux projets avec la recommandation d'accélérer leur finalisation pour permettre leur mise en œuvre rapide.

Il a été également recommandé d'élaborer une cartographie nationale indiquant les zones d'intervention des différents projets pour permettre une bonne répartition géographique.

Cette cartographie devrait être disponible avant le début de l'exécution budgétaire 2021-2022.

Le Conseil des Ministres a aussi rappelé que chaque financement de projet doit être considéré comme un capital qu'il faudra, à la fin, évaluer.

Le Ministère dans lequel le projet est exécuté devra indiquer ce que le projet a produit comme plus-value.

Il faudra enfin, éviter que des projets soient concentrés dans une même entité.

3. Projet de loi portant révision de la loi n°1/11 du 14 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes (OBR), présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Ce projet est proposé dans le but de corriger certaines imperfections que comporte la loi en vigueur, afin de la rendre plus claire.

Ainsi, entre autres innovations, les compétences du Ministre en charge des finances qui a l'OBR sous sa tutelle sont bien précisées dans ce projet.

Le projet introduit également une autre innovation avec la notion de contrat de performance fixé au début de chaque exercice budgétaire sur base duquel l'évaluation du Commissaire Général de l'Office Burundais des Recettes sera faite.

Le projet précise aussi que la durée du mandat d'un membre du Conseil d'Administration est de quatre ans renouvelable une fois seulement.

Enfin, le projet clarifie les missions de l'auditeur interne de l'Office Burundais des Recettes.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autres recommandations :

- Bien préciser qu'un membre du personnel ou des organes de l'OBR est responsable des actes qu'il pose dans l'exercice de ses fonctions et que l'OBR n'a pas à y répondre ;
- Décentraliser l'OBR jusque dans la Commune pour que ses agents perçoivent les recettes au nom de la Commune. Cela permettra de connaître toutes les recettes collectées dans le pays ;

- Veiller à ce que le Conseil d'Administration et la Direction de l'OBR ne terminent pas le mandat au même moment ;
- Mettre en place un texte qui harmonise et donne des orientations sur les pouvoirs des Conseils d'Administration des Administrations personnalisées et des sociétés à participation publique car ils ont tendance à gérer les fonds des entreprises dont ils sont chargés comme le capital du personnel en leur octroyant des avantages exorbitants.

4. Projet de stratégie sectorielle du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, alignée au Plan National de Développement, présenté par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

Le Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement qui est actuellement le document de référence national en matière de planification du développement. En vue de faire participer tous les secteurs dans la mise en œuvre de ce Plan, il a été recommandé l'élaboration des stratégies sectorielles, assorties des plans d'actions.

C'est dans ce cadre que le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a élaboré sa stratégie sectorielle.

Cette stratégie est un document d'orientation stratégique de référence sur le moyen et le long terme. Elle a été élaborée à travers les trois secteurs d'intervention du Ministère à savoir :

- Le secteur de la protection des droits humains avec comme vision « Faire du Burundi une société qui garantit le respect intégral des droits humains »,
- Le secteur de la protection sociale avec comme vision « Une couverture de protection sociale convenable pour tous »,
- Le secteur de la promotion de la femme et l'égalité du genre avec comme vision : « Bâtir une société où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs dans le cadre d'un développement politique, économique, social et culturel du Burundi ».

Ainsi, tous les programmes d'investissement sectoriels devront s'aligner à ces objectifs, dans la mise œuvre cohérente de toutes les activités relevant de ces trois secteurs.

Au cours du débat, le Conseil des Ministres a reconnu la nécessité d'une telle stratégie car il s'agit d'une voie de solution à beaucoup de défis. Il a recommandé entre autre de :

- Tenir compte des orientations de l'Etat en ce qui concerne la sécurité sociale notamment l'amélioration de la pension de retraite ;
- Mettre en place un plan de mise en œuvre de l'amélioration de la pension de retraite pour que ce dossier soit clôturé le plus rapidement possible ;
- Intégrer l'aspect « jeunesse » dans la promotion de la femme car jusqu'à un certain âge de la jeunesse, il est difficile de concevoir les problèmes des femmes et ceux des jeunes séparément car ils sont tous résolus par la mère ;
- Expurger du texte certains termes ambigus comme « égalité des genres » ;
- Procéder à l'évaluation de la Stratégie Genre pour, le cas échéant, la mettre à jour ;
- Etudier une stratégie claire pour mettre fin à la situation des enfants de la rue en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Justice;
- Décentraliser la prise en charge des indigents et assister uniquement les cas qui se font ressortir en ayant défini préalablement les critères d'indigence.
- Assister les personnes pauvres mais solides pour les aider à sortir de cet état de pauvreté;
- Assurer le suivi du Projet MERANKABANDI et procéder à son évaluation pour redresser là où il n'a pas réussi et l'étendre sur tout le territoire national.
- Envisager la mise en place d'un seul système de sécurité sociale pour tout le monde.

La Stratégie retravaillée sera ramenée en Conseil des Ministres dans deux semaines.

5. Plan stratégique du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants 2020-2025, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

L'élaboration du plan stratégique 2020-2025 a tenu compte des recommandations émises à la suite de l'évaluation du plan stratégique 2016-2020.

L'objectif de l'évaluation du plan stratégique 2016-2020 était de porter un regard critique sur les objectifs que le ministère s'est assignés ainsi que les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, en vue d'élaborer le plan stratégique 2020-2025.

Le présent plan stratégique s'est aligné aux documents nationaux d'orientation, en l'occurrence le Plan National de Développement 2018-2027, le Plan d'Actions Prioritaire 2018-2022.

La vision du ministère est « avoir une force de défense nationale professionnelle, moderne et capable de répondre efficacement à toute forme de menace à la défense en collaboration avec les autres acteurs de la sécurité ».

A l'issue du débat, le Conseil des Ministres a recommandé d'élaborer plutôt une politique sectorielle en se basant sur les missions du Ministère uniquement. Cette politique sectorielle devra ressortir deux volets à savoir « la défense nationale » et les « anciens combattants ». Aussi, l'armée de production devra constituer un des axes de cette politique.

Il faudra enfin, étendre cette politique pour la période 2021-2027.

6. **Projet de loi portant organisation du Service diplomatique**, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

La Constitution de la République du Burundi prévoit, en son article 164, alinéa 3, que l'organisation du Service diplomatique et consulaire est du domaine de la loi.

Il sied cependant de constater que le Service diplomatique est jusqu'à présent régi par des décrets, des ordonnances et des notes de service épars et lacunaires. Cette situation ne favorise pas une gestion claire du Service diplomatique et de la carrière des fonctionnaires au Service diplomatique.

Le présent projet vient se conformer à la Constitution et combler ces lacunes.

Il vient garantir le développement d'une carrière diplomatique conforme aux principe, d'efficacité, de stabilité, de transparence, de continuité et de mobilité.

Ce projet avait été analysé en Conseil des Ministres et avait été retourné pour adopter préalablement le Document de Politique Etrangère du Burundi.

Ce projet est ramené à la suite de l'adoption de la politique étrangère du Burundi par le Gouvernement.

Au cours des échange sur ce projet, le Conseil des Ministres a fait les observations suivantes :

- Le texte semble organiser un ministère qui conçoit la politique générale mais qui a des structures opérationnelles comme à l'Armée, à la Police ou à la Magistrature;

- Il faut élaborer un texte général qui ne concerne pas seulement le personnel issu du Ministère des Affaires Etrangères car d'autres provenant d'autres ministères peuvent servir dans le Service diplomatique;
- Des envoyés spéciaux peuvent être nommés par le Président de la République et sont, à ce titre, des diplomates ponctuels ;
- Le Ministre des Affaires Etrangères ne doit pas nécessairement être un diplomate de carrière ;
- Un ambassadeur ne doit pas être choisi nécessairement parmi le personnel diplomatique ;
- Il faut distinguer les postes politiques pour lesquels le Président de la République procède à la nomination et les postes techniques du ministère ;
- Il faut éviter de fixer des conditionnalités pour les postes où la nomination se fait par décret ;
- Il faut éviter certains détails dans ce projet de loi (exemple : art 40,4°, art 80) ;
- Il faut expurger du texte ce qui est en rapport avec l'équivalence de rangs ou d'avantages à d'autres postes ;
- Il est nécessaire de préciser qu'une personne nommée Ambassadeur rejoint son cadre d'origine à la fin de la mission, mais qu'il garde le titre honorifique d'Ambassadeur;

Le texte retravaillé sera ramené en Conseil des Ministres dans un délai de deux semaines.

7. Projet d'ordonnance ministérielle portant missions, composition et fonctionnement des Comités Mixtes de Sécurité, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

La Constitution de la République du Burundi dispose en son article 73 que « Tout individu a le devoir de contribuer à la sauvegarde de la paix , de la démocratie et de la justice sociale ». Or, la paix et la justice ne peuvent se concevoir que lorsque la sécurité est garantie.

Actuellement, la sécurité ne s'entend plus au sens classique de protection physique, mais elle a laissé place à la sécurité humaine dans son caractère multidimensionnel entendue dans le sens de sécurité à la fois personnelle, sociale, politique, économique, alimentaire, sanitaire et environnementale.

Dans cette nouvelle conception, la garantie de la sécurité requiert la participation de tous les acteurs de la vie nationale et à tous les échelons.

C'est dans ce cadre que ce projet d'ordonnance ministérielle élargit les comités mixtes de sécurité pour inclure beaucoup d'intervenants en matière de sécurité

routière, de transport et des élus locaux. Elle prend en compte la dimension genre, la lutte contre la corruption et les malversations économiques, les acteurs économiques, les confessions religieuses, les acteurs du domaine de l'environnement, la lutte contre les boissons prohibées, etc...

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant quelques retouches avec entre autre recommandation d'en faire un Arrêté du Premier Ministre d'autant plus que les membres des comités mixtes proviennent de beaucoup de secteurs.

8. Divers

- Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines a parlé du contrat de partenariat Public-privé entre l'Etat du Burundi et la société Gigawatt Global Burundi pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'une centrale solaire photovoltaïque de 7,5 MW à Mubuga en Province Gitega.

Il a parlé de quelques éléments qui méritent une attention particulière notamment le terrain sur lequel est construite cette centrale, les exonérations, l'indexation du tarif du kilowattheure, la dépréciation du franc burundais par rapport au dollar américain et le fonds d'amortissement des équipements.

Ces éléments comportent des imperfections et le Ministère propose qu'il y ait un avenant au contrat pour les corriger.

Le Conseil des Ministres lui a demandé d'amener en Conseil des Ministres cet avenant le plus rapidement possible.

- Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a informé le Conseil des Ministres sur l'organisation de la passation du concours national de certification et d'orientation à l'enseignement post fondamental, Edition 2021.

Il a informé le Conseil que le concours aura lieu du 25 au 27 mai 2021 et que l'effectif des candidats est de 91497, dont 710 dans les camps de réfugiés en Tanzanie.

Les centres de passation sont au nombre de 955 dont 3 en Tanzanie.

Les préparatifs se déroulent normalement et le matériel nécessaire est disponible.

Néanmoins, les inondations survenues à Gatumba sont susceptibles de perturber 3 centres de passation, et certaines routes menant vers certains centres de passation coupées à cause des pluies diluviennes (Rumonge, Bujumbura, Bubanza, Rutana, Makamba) vont obliger à faire des détours pour accéder à ces centres.

9

- Son Excellence le Président de la République a demandé aux membres du Gouvernement de suivre de près le personnel sous leur responsabilité car beaucoup de lenteurs administratives se font observer ces derniers jours.

Fait à Gitega , le 20 mai 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)